

## LE TRANSPORT D'UN VÉHICULE SUR REMORQUE

**À** l'approche des beaux jours et des grandes manifestations, il nous a semblé opportun de faire une piqûre de rappel sur les règles de circulation notamment pour ceux qui transportent leur véhicule sur remorque. Cela vous évitera sans doute d'être immobilisé sur le bas-côté de la route par la maréchaussée!

Si jusqu'aux années 2000, les déplacements en véhicules militaires pour se rendre à une manifestation se faisaient essentiellement par la route et bien souvent en convoi, contribuant ainsi à l'intérêt de ce type de rassemblement, cette pratique pour diverses raisons tend à être remplacée par un transport sur remorque.

En effet, l'augmentation de la circulation, le remplacement des voies de circulation traditionnelles par des axes dit rapides et également l'augmentation du prix des carburants, ont amené une augmentation significative du recours à la remorque porte-voiture.

### Une remorque et un permis adaptés à chaque type de véhicule

Pour les motos et attelages side-car, sauf exception, une remorque porte-moto d'un PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) inférieur à 750 kg ne nécessite que le permis B classique. Si la remorque a un PTAC supérieur à 500 kg, elle doit posséder son propre titre de circulation.

Pour les véhicules légers, plusieurs cas de figure sont envisageables. Il faut savoir que l'ancien permis E n'existe plus sous sa forme originelle remplacée par les catégories BE, CE et DE.

Toutefois le législateur a laissé une possibilité au simple titulaire de



Pour pouvoir tracter son Citroën 23 LU de 1940, ce collectionneur doit être titulaire au minimum du permis BE. L'ensemble camionnette + remorque + véhicule ancien a un PTRA supérieur à 4250 kg.

permis B de tracter une remorque dans certaines conditions.

Si le PTAC de la remorque est inférieur ou égal au poids du véhicule tracteur et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque ne dépasse pas 3500 kg (3,5 tonnes), le permis B est suffisant.

Ainsi, je peux par exemple tracter avec un véhicule type Duster d'un PTAC de 1875 kg une remorque porte-voiture d'un PTAC de 1300 kg sur laquelle a trouvé place ma Jeep :  $1875 + 1300 = 3175$  kg.

### PTAC supérieur à 3500 kg

En revanche si le PTAC de l'ensemble dépasse les 3500 kg, d'autres permis vont être nécessaires :

► Si le PTAC de l'ensemble véhicule tracteur et remorque est compris entre 3500 et 4250 kg, il est

nécessaire de suivre la formation B 96, sans examen à la clef.

Elle est dispensée par les auto-écoles et consiste en deux heures de formation théorique, deux heures de formation pratique hors circulation et trois heures de formation pratique en circulation. Ce dispositif introduit par la loi du 19 janvier 2016



Le permis B est suffisant pour tracter la Kübelwagen Lili! L'ensemble VM + remorque + Kübel est d'un PTAC inférieur à 3500 kg.

Retrouvez l'actualité de la FPVA sur [patrimoine-militaire.fr](http://patrimoine-militaire.fr)



REMORQUE  
< 750 kg



PTAC  
de l'ensemble  
< 3500 kg



PTAC  
de l'ensemble  
< 4500 kg



PTAC  
de l'ensemble  
> 4500 kg



permet au grand public de tracter des remorques dites légères d'un PTAC inférieur à 3,5 t. Sa validité est de 15 ans, renouvelable.

► Si le PTAC de l'ensemble est supérieur à 4250 kg, il faut être titulaire du permis BE. Délivré par la préfecture, comme le B96, sa validité est de 15 ans. La demande de

renouvellement peut se faire à la préfecture, le candidat devra donc se soumettre à un examen médical avant de pouvoir tracter une remorque. Le PTAC de la remorque est toutefois limité à 3500 kg.

► Si le véhicule tracteur est un poids lourd (plus de 3,5 t), le conducteur doit être titulaire du permis CE (anciennement appelé permis EC) qui lui permettra de tracter une remorque ou semi-remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg.



### Quel véhicule peut tracter une remorque ?

Tracter une remorque notamment si elle est lourde ne se fait pas avec une petite voiture. Il est donc important de choisir un véhicule qui possède une capacité de traction suffisante. La capacité de traction est le poids maximal que la voiture peut tracter.

Pour connaître cette capacité de traction, il faut consulter la carte grise du véhicule tracteur à la ligne F.3 où est indiqué le PTR (Poids Total Roulant Autorisé).

Il correspond à la masse totale que le véhicule est capable de transporter. Il s'agit du PTAC (ligne F.2) auquel s'ajoute le poids maximal de la remorque pouvant être tracté par votre véhicule. Il suffit de faire la soustraction suivante :

$PTRA (F.3) - PTAC (F.2) = PTAC \text{ maximal de la remorque.}$  ■

#### CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO. MOBILISONS-NOUS!

Après plusieurs courriers adressés à la ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, restés jusqu'à présent sans réponse, la FPVA poursuit son combat pour la suppression du contrôle technique pour les motos de collection.

Nous vous invitons à contacter votre député et votre sénateur, par courrier ou mail. Vous trouverez sur le site de la F.P.V.A un modèle de lettre à copier et à adresser à vos élus : [patrimoine-militaire.fr/spip.php?article2758](http://patrimoine-militaire.fr/spip.php?article2758).

Sans votre appui, rien ne se fera. Ensemble, comme dans le passé contre le contrôle technique des voitures de collection, nous pouvons faire changer la loi!



Bulletin d'adhésion  
F.P.V.A. chez Philippe Jowyk  
848, Grande Rue – 08800 Deville

Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
Dénomination sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse ou siège social : \_\_\_\_\_  
e-mail : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Adhérents (personnes physiques) = 20 €  
\_\_\_\_\_ Adhérents (personnes morales) = 40 € (tarif de base)  
(associations, clubs, musée, etc.)  
\_\_\_\_\_ + 2 € par personne membre de la personne morale  
(ex : si 12 membres. Cotisation = 40 € + 12 x 2 = 64 €)  
\_\_\_\_\_ Membres Bienfaiteurs = minimum 100 €